



Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.2/49/9  
15 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-neuvième session  
DEUXIÈME COMMISSION  
Point 88 a) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :  
COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 11 novembre 1994, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint des informations concernant les effets des sanctions sur l'économie et le commerce extérieur de la République fédérative de Yougoslavie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 88 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Effets des sanctions sur l'économie et le commerce  
extérieur de la République fédérative de Yougoslavie

Les sanctions que la communauté internationale a imposées à la République fédérative de Yougoslavie par la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité et qui ont ensuite été élargies par les résolutions 787 (1992) et 820 (1993) ont eu des effets incalculables sur tous les aspects de la vie en République fédérative de Yougoslavie.

La suspension partielle des sanctions dans les domaines des transports maritimes et aériens de passagers, de la culture et des sports, effectuée par la résolution 943 (1994) du Conseil de sécurité, ne contribue pratiquement pas à améliorer la situation économique générale en République fédérative de Yougoslavie et n'a donc aucun effet bénéfique sur les services sociaux, dont le développement est directement fonction des activités économiques de base.

Étant donné que l'Union européenne, traditionnellement le principal partenaire commercial de la République fédérative de Yougoslavie, a adopté dès novembre 1991 des mesures restrictives à l'égard de la République fédérative de Yougoslavie, on peut dire que celle-ci subit en fait des sanctions depuis près de trois ans maintenant. Pendant cette période de trois ans, le produit social – l'indicateur le plus significatif de l'état de l'économie – a baissé de façon catastrophique : en 1991, il est tombé de 11 % par rapport à 1990, en 1992 de 27 % et en 1993 de 30,3 %. On estime qu'en 1994, il sera au niveau de 1993. Ainsi, la République fédérative de Yougoslavie qui, en 1990, était un pays en développement doté d'un produit social de 26,6 milliards de dollars (2 850 dollars par habitant), est devenue sous l'effet d'une série de facteurs économiques défavorables, en particulier les sanctions injustifiées imposées par la communauté internationale, un pays en développement à faible revenu, doté d'un produit social évalué à 10 milliards de dollars pour 1994 (soit moins de 1 000 dollars par habitant).

D'autres paramètres économiques révèlent également les effets désastreux des sanctions sur l'économie nationale. Ainsi, le volume de la production industrielle est tombé de 21 % en 1992 et de 37 % en 1993. Dans ce secteur, ce sont les industries manufacturières qui ont été les plus durement touchées par les sanctions. En 1992, la production agricole est tombée de 15 %, baisse qui s'est ralentie légèrement en 1993 passant à 7,2 %. En 1994, la sécheresse de l'été a causé de graves dommages aux cultures tardives et l'avenir des cultures intensives reste incertain, d'autant que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 724 (1991) n'autorise pas l'importation des facteurs de production (carburants, engrais, matières premières pour engrais) nécessaires au secteur agricole et à la production vivrière. Le domaine du bâtiment a lui aussi enregistré une baisse importante pendant toute cette période : 16 % en 1992 et 25 % en 1993. Le manque de capitaux d'investissement est l'obstacle principal à la relance du secteur. Le marché intérieur s'est restreint et la demande locale de travaux de construction a faibli; quant aux projets d'équipement étrangers, ils ont considérablement diminué du fait des sanctions. Parmi toutes les branches de l'activité économique, celle des transports a été la première à être touchée par les sanctions. Du fait de l'interdiction du

/...

transport de marchandises en transit par la République fédérative de Yougoslavie, les transports de marchandises et de touristes ne passent plus par la Yougoslavie, ce qui a contribué à réduire ce secteur de 36 % en 1992 et de 66 % en 1993.

Les pertes subies entre 1991 et 1994, en raison de la baisse dramatique du produit social, de la disparition des capitaux étrangers et de la nécessité de consacrer des ressources aux chômeurs temporaires et aux personnes licenciées, ont été estimées au milieu de 1994 à plus de 45 milliards de dollars. Toutefois, si l'on considère aussi les effets indirects des sanctions – essentiellement baisse de l'efficacité et de la productivité de l'économie, retard technologique dû à la diminution de la formation intérieure de capital, blocus des investissements étrangers et des incitations financières, impossibilité de transférer les techniques et interdiction de la libre circulation des biens, des services et des capitaux – les pertes subies sont gigantesques, se montant à plus de 140 milliards de dollars.

Ce qui mérite certainement d'être souligné dans ce contexte est que notre pays a subi des pertes incalculables du fait que nos représentants ont été dans l'impossibilité de participer aux travaux de nombreuses organisations internationales, qu'il n'y a pas eu d'échanges internationaux dans les domaines scientifique, culturel et sportif, que de très nombreux cadres ont quitté le pays, qu'il y a eu une détérioration sensible de la santé, de l'éducation et de l'activité culturelle, que la mortalité a augmenté et que les taux de natalité ont diminué.

Les conséquences désastreuses du blocus économique apparaissent de façon particulièrement évidente dans l'hyperinflation, qui a atteint 313 millions pour cent en janvier 1994. Cette hyperinflation est due essentiellement au choc économique imprévu causé par la désintégration du marché yougoslave et le blocus imposé par la communauté internationale, ce qui a nécessairement entraîné un financement inflationniste des paiements, des retraites et des prestations de protection sociale et de santé.

À la fin de janvier 1994, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie a commencé à appliquer le Programme de reconstruction du système monétaire et la Stratégie de redressement économique. Ce programme a donné des résultats positifs : tout d'abord, réduction de l'inflation, légère augmentation de la production, réduction du déficit budgétaire à tous les niveaux et stabilisation du dinar.

Il convient, cela dit, de souligner que l'application du Programme, en particulier de la Stratégie de redressement économique, dépendra dans une grande mesure de la levée ou de l'atténuation des sanctions que la communauté internationale a imposées à la République fédérative de Yougoslavie. Si les sanctions ne sont pas levées bientôt, les objectifs du Programme seront atteints beaucoup plus lentement, à beaucoup plus long terme, et la reconstruction de l'économie, ainsi que la reprise en général seront remises en question, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences désastreuses pour les conditions de vie de la population.

Outre qu'elles ont eu de très graves effets sur les secteurs les plus vulnérables – santé, protection sociale, enseignement, etc. – les sanctions ont touché très durement le commerce extérieur. Jusqu'à ce que le Conseil de sécurité impose des sanctions, l'économie de la République fédérative de Yougoslavie était remarquablement intégrée dans les échanges économiques mondiaux et, vu son caractère ouvert et ses nombreux liens de coopération, elle était fortement tributaire des relations économiques établies avec d'autres pays. Cette dépendance était forte dans le domaine du commerce des produits de base et dans celui de la coopération industrielle – accords de licence, entreprises de coproduction et coentreprises, coopération scientifique et technique, échanges de services et transactions financières.

Du fait de l'imposition du blocus économique, la Yougoslavie a perdu ses débouchés dans ses principaux partenaires commerciaux, les pays membres de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que des pays de l'Europe de l'Est et des pays en développement. Cette impossibilité de vendre des produits d'exportation yougoslave a eu des conséquences catastrophiques sur le fonctionnement et le développement des secteurs orientés vers les exportations et, parallèlement, les entreprises yougoslaves dépendant des importations ont été paralysées, ce qui a provoqué une réaction en chaîne touchant toutes les branches de l'économie. Cette situation a été au départ provoquée par la dénonciation unilatérale de l'Accord de coopération entre la République fédérative socialiste de Yougoslavie et la CEE, ainsi que de ses protocoles (dans les domaines de la finance, du commerce et des textiles), la Yougoslavie étant exclue de la liste des bénéficiaires du système généralisé de préférences. Cette dénonciation a été suivie par la suspension unilatérale de nos activités dans des organisations internationales (ONU, FMI, Banque mondiale, etc.), dans les organismes commerciaux multilatéraux (GATT, OMT, OMPI, etc.), dans les traités bilatéraux relatifs au commerce international, et dans d'autres domaines de coopération économique et financière. À elle seule, la levée des sanctions ne permettra pas à la République fédérative de Yougoslavie d'être automatiquement réintégrée dans la vie économique internationale, ce qui signifie que les sanctions continueront à avoir des conséquences désastreuses après qu'elles auront été officiellement levées.

En 1990, la dernière année pendant laquelle l'économie a été relativement stable, les exportations yougoslaves se sont élevées au total à 5 712 500 000 dollars et les importations à 7 264 100 000 dollars. Les échanges commerciaux de la Yougoslavie se faisaient pour 50 % avec les pays occidentaux développés, pour 40 % avec les pays de l'Europe de l'Est et pour 10 % avec des pays en développement. Depuis juin 1992, en fait depuis novembre 1991, date à laquelle la Communauté européenne a appliqué des mesures restrictives à l'égard de la Yougoslavie, ce commerce extérieur exceptionnellement important a été réduit à presque rien, à savoir quelques importations à caractère humanitaire seulement (aliments et médicaments). Les sanctions ont provoqué une diminution du commerce extérieur par rapport à 1990 qui représente environ 32 milliards 439 millions de dollars : ce montant représente la valeur des échanges commerciaux qui auraient pu être réalisés pendant la période considérée.

Cette interruption des échanges commerciaux a eu pour conséquence non seulement que le marché yougoslave est privé de certains articles, mais aussi

qu'un nombre considérable d'industries locales de production sont bloquées et ne peuvent produire pour la consommation intérieure en raison d'un manque de carburant, de matières premières et de pièces de rechange pour l'entretien du matériel, sans lesquels certaines industries ne peuvent simplement pas fonctionner. De même, l'impossibilité d'exporter des biens yougoslaves n'a pas eu pour conséquence seulement la perte temporaire ou permanente de débouchés dans un certain nombre de pays et l'incapacité d'obtenir des devises étrangères; elle a aussi gravement compromis la capacité manufacturière de la Yougoslavie, avec toutes les conséquences négatives que cela entraîne pour l'ensemble de l'économie. Un grand nombre d'entreprises dépendant des importations ou orientées vers les exportations ont dû fermer leurs portes et mettre leurs employés en disponibilité (il y a 1 million de personnes dans cette situation).

Les sanctions ont eu un effet particulièrement catastrophique sur l'industrie du tourisme, bien qu'elles ne s'appliquent pas aux voyages touristiques. Le tourisme étranger est tombé à 5 % seulement de ce qu'il était en 1990, ce qui a provoqué la perte de recettes très importantes en devises à ce titre. La cause principale de cette diminution est la suppression des transports entre la République fédérative de Yougoslavie et le reste du monde, et le fait que nos agences de tourisme ne sont pas en mesure de faire de la publicité à l'étranger. La propagande mensongère et malveillante diffusée par les médias internationaux au sujet de la République fédérative de Yougoslavie a aussi dissuadé dernièrement les touristes étrangers de se rendre dans notre pays. Cela a eu pour conséquence l'interruption de projets entrepris dans le domaine de l'industrie touristique, la diminution de la qualité des services offerts, l'érosion de l'infrastructure touristique, la mise en disponibilité d'employés de l'industrie du tourisme, etc. La participation de la Yougoslavie à l'Organisation mondiale du tourisme a été suspendue de même que tous les accords bilatéraux dans ce domaine. Du fait de cette interruption de la coopération internationale, le pays n'a plus accès aux informations touristiques et il lui est impossible de suivre la concurrence et les tendances du marché international.

Entre décembre 1988, date à laquelle une nouvelle loi libérale sur les coentreprises a été adoptée par la République fédérative socialiste de Yougoslavie, et la date de l'application des sanctions par la communauté internationale, les Républiques de Serbie et du Monténégro ont reçu d'importants investissements étrangers directs. Les étrangers étaient autorisés à créer en République fédérative de Yougoslavie des sociétés mixtes avec des partenaires yougoslaves, ainsi que leurs propres sociétés; ils pouvaient aussi conclure librement des accords de coentreprise. Jusqu'à l'application des sanctions, les investissements étrangers ont augmenté régulièrement : en avril 1991, les étrangers avaient créé en territoire yougoslave 347 entreprises entièrement contrôlées par eux, avec un capital de 142,6 millions de deutsche mark, et 1 153 sociétés mixtes, dans lesquelles la part des investissements étrangers se montait à 938,3 millions de deutsche mark, et avaient conclu 228 contrats de coentreprise, avec une part étrangère de 400 millions de deutsche mark. Lors de l'adoption des sanctions, la plupart de ces contrats ont été gelés et il n'y a pas eu de nouveaux investissements, la République fédérative de Yougoslavie étant considérée comme un pays à haut risque et n'attirant donc pas les capitaux étrangers. Le blocus économique a également privé le pays des techniques nouvelles, du matériel, des connaissances et des données d'expérience, qui

jouaient un rôle important dans les coentreprises. Un grand nombre de projets d'investissements en commun ont été supprimés, ce qui a causé des pertes énormes non seulement pour l'économie yougoslave, mais aussi pour les partenaires étrangers en question.

Il ressort à l'évidence de ce qui précède que les sanctions injustes imposées à la République fédérative de Yougoslavie ont eu des conséquences incalculables sur les échanges commerciaux du pays. Si les sanctions ne sont pas levées très bientôt et que le pays ne recommence pas à participer aux échanges internationaux de produits de base et de capitaux, l'économie nationale ainsi que les particuliers subiront des dommages irréparables. Qui plus est, cette situation se répercutera sur l'économie des pays voisins, voire sur l'ensemble de la région des Balkans, étant donné la situation géopolitique et l'importance économique de la République fédérative de Yougoslavie dans cette partie du monde.

-----